

Mardi 21 juillet 2020 à 18h

PREVENTION Le port du masque obligatoire dans les lieux clos

Une protection à adopter en complément des gestes barrières

La poursuite de la circulation virale a conduit le gouvernement à renforcer les mesures de protection en rendant obligatoire le port du masque grand public en milieu clos. À compter du 20 juillet 2020, toute personne de 11 ans et plus doit porter un masque grand public dans les lieux publics clos ([voir la liste des lieux concernés](#)), en complément de l'application des gestes barrières.

Cette décision se fonde sur les indicateurs de suivi de l'épidémie (R effectif, le taux d'incidence hebdomadaire, le nombre et le taux de tests positifs effectués et l'état des capacités d'accueil de malades graves en réanimation) complétés par une analyse contextualisée (l'étude du nombre de recours aux services d'urgences ou à SOS Médecins pour suspicion de Covid) et par des études territorialisées de la situation sanitaire.

Un virus toujours actif

Ces outils de suivi traduisent aujourd'hui une détérioration légère, mais encore incertaine de la situation sanitaire au niveau national. En Occitanie la persistance de la circulation virale nécessite un haut maintien de vigilance sur les mesures d'hygiène, de protection et de distanciation physique afin de limiter au maximum la survenue ou le maintien de chaînes de transmission.

Alors que de nombreux Français profitent de leurs congés d'été, les comportements de chacun doivent être adaptés. Les déplacements, évènements et regroupements familiaux ou amicaux, sont des facteurs susceptibles de favoriser la reprise de l'épidémie. Afin d'éviter tout rebond, nous devons adopter collectivement et rigoureusement les mesures de prévention.

> Pour en savoir plus [consultez la FAQ sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé](#)



0,5% DE TESTS

POSITIFS EN MOYENNE (*)
en ce moment en Occitanie.
Près de 24 000 tests sont réalisés en moyenne chaque semaine dans la région actuellement.

(*) Source : Santé Publique France

+19 CAS POSITIFS

EN MOYENNE PAR JOUR (**)
signalés aux équipes de l'Assurance Maladie depuis vendredi dernier en Occitanie.
Au total, 131 cas depuis le 14/07.

(**) Source : Assurance Maladie

Surveillance sanitaire

Pour chaque région, les données de surveillance collectées auprès des partenaires de santé sont accessibles sur le site de Santé publique France :

> [Consultez les derniers points épidémiologiques.](#)



HÔPITAL Évolution des hospitalisations

Au 21/07/2020 :

- 42 hospitalisations en cours (stable) dont 6 en réanimation (-1)
- 513 décès à l'hôpital (stable)

24/24

[@ARS_OC](#)
[@gouvernementFR](#)
[@MinSoliSante](#)
[@AlerteSanitaire](#)

SUIVI DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE PAR DEPARTEMENTS	HOSPITALISATIONS EN COURS	DONT REANIMATION	TOTAL DECES (en établissements de santé)
Ariège (09)	1	1	2
Aude (11)	2	0	59
Aveyron (12)	1	0	24
Gard (30)	6	0	97
Haute-Garonne (31)	20	2	73
Gers (32)	1	0	23
Hérault (34)	2	0	122
Lot (46)	0	0	22
Lozère (48)	0	0	1
Hautes-Pyrénées (65)	2	2	27
Pyrénées-Orientales (66)	0	0	34
Tarn (81)	2	1	23
Tarn-et-Garonne (82)	5	0	6
OCCITANIE	42	6	513